

Réunion publique

Toute la vérité sur PLUm

Mardi 21 mai 2019 à 18h30
18 avenue Thiers – 06000 Nice

Intervention de Patrick ALLEMAND

Je remercie tous les participants à cette importante réunion et je suis heureux que nous soyons capables d'envoyer tous ensemble un formidable message de maturité politique, où l'intérêt général prime sur les intérêts partisans.

En effet, ce n'était pas facile d'organiser une telle réunion à ce moment de la campagne des élections européennes et je suis heureux de saluer ici ceux qui représentent des formations politiques engagées dans cette bataille politique (les saluer).

Si nous l'avons organisée, c'est parce qu'il y a urgence, puisque l'enquête publique sur le PLUm a été ouverte le 29 avril et qu'elle se clôturera le 19 juin prochain. Il était donc nécessaire que nous organisions cette réunion pour alerter tous nos réseaux, afin de vous mettre en situation d'aller répondre à cette enquête publique. Il est encore temps de remettre en cause ce document.

Alors, vous allez me dire le PLUm, quézaco? Et vous avez raison tant il y a aujourd'hui de documents de prospectives et d'aménagements.

Qu'est ce que le PLUm ?

Tout d'abord, c'est une obligation légale. Le PLUM est un document d'urbanisme élaboré en 5 ans, portant les ambitions du territoire en matière d'habitat, de mobilité, de développement économique. Il se substituera aux documents d'urbanisme communaux actuels comme le PLU, le POS ou encore les cartes communales.

A quoi sert-il?

Le PLUm a vocation à organiser le développement urbain, planifier les projets d'infrastructures, préserver les espaces naturels et agricoles. Il fixe les règles d'utilisation des sols et de construction en fonction des zones urbaines, naturelles et agricoles. C'est à partir de ces règles que seront instruits les permis de construire et d'aménager.

Comment s'articule t-il et se construit-il?

Il y a cinq phases :

Pour le Plan Local de l'Urbanisme métropolitain, nous en avons déjà passé trois.

1. la phase du diagnostic

Il dresse le portrait du territoire, ses atouts, ses dynamiques, ses opportunités. Il permet de construire le PADD qui est le projet d'aménagement et de développement durable (fin 2016).

2. le PADD

C'est la clef de voûte du PLUM. Il définit le projet métropolitain à l'horizon 2030 (mars 2017).

3. La traduction règlementaire

Elle va entraîner les orientations du PADD via un plan de zonage et des règles d'aménagement. Il définit la vocation des espaces.

- Zones agricoles,
- Zones naturelles,
- Zones à urbaniser,
- Zones de développement économiques.
(Cela s'est fait en 2017 et 2018).

4. L'enquête publique

Elle se déroule en ce moment du 29 avril au 19 juin 2019 ;

Elle doit être organisée dans les 49 communes de la métropole. Vous pouvez consulter les dossiers, les zonages, voir quand le commissaire enquêteur passe.

5. l'approbation du PLUM

Il y aura une délibération du Conseil métropolitain en septembre 2019.

Le PLUM comprend 4 tomes et, pour vous dire, annexes comprises, il dépasse les 15 000 pages. Autant dire qu'il ne faudra pas nous en vouloir si certaines difficultés échappent au contrôle des élus. Nous n'avons pas les moyens humains pour vérifier la totalité du document.

Tome 1. Ce sont les conclusions du diagnostic et de la consommation d'espace (je pense que Juliette reviendra sur la question du diagnostic).

Tome 2. C'est l'analyse de l'état initial de l'environnement.

Tome 3. Les justifications des choix du PLUm.

Tome 4. L'évaluation environnementale du PLUm.

C'est ce qui me conduit à évoquer en fin de ce propos introductif, l'avis délibéré de l'Autorité environnementale (AE) sur le Plan Local d'Urbanisme métropolitain de Nice, adopté lors de la séance du 3 avril 2019.

Pour l'autorité de gestion, les principaux enjeux environnementaux du PLUM sont les suivants :

- Réduction de la consommation de l'espace ;
- Préservation des milieux naturels ;
- Prévention des risques naturels ;
- Valorisation des sites ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Réduction des nuisances associées aux déplacements.

Je reprendrais la parole tout à l'heure pour évoquer cette dernière question, et maintenant, je cède la parole à Juliette Chesnel qui va évoquer la dimension environnementale du PLUm, puis à Paul Cuturello pour une vision plus large du PLUm.